

Produits d'hygiène et cosmétiques

							
Cosmebio  <p>Label français. Se décline en label Eco (écologique) et label Bio (écologique et biologique), plus strict.</p>	Nature et Progrès  <p>Label français. Délivré par des producteurs, des transformateurs et des consommateurs regroupés en fédérations.</p>	Natrue  <p>Label européen. Lancé par des industriels allemands et suisses.</p>	Cosmos  <p>Label européen. En cours d'élaboration.</p>	ECOCERT  <p>COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE</p>	BDIH  <p>Label allemand. 60 % des produits d'une même marque doivent répondre au cahier des charges avant que le premier produit obtienne la labellisation.</p>	One Voice (Leaping Bunny)  <p>Label français représentant français de l'ECEAE (Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale).</p>	TESTÉ SOUS CONTRÔLE DERMATOLOGIQUE  <p>Allégation qui n'a aucune valeur ajoutée, pas plus que les allégations «Testé dermatologiquement», «sous le contrôle de dermatologues» ...</p>
GARANTIES <ul style="list-style-type: none"> Au moins 95 % d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle, dont 5 % issus de l'agriculture bio (Label Eco) ou 10 % (Label Bio). 5 % d'ingrédients de synthèse autorisés. 	Toutes les matières premières végétales sont issues de l'agriculture bio. Les producteurs transforment leurs ingrédients grâce à des procédés mécaniques ou de chimie simple, dite douce.	3 catégories: <ul style="list-style-type: none"> cosmétiques naturels (quantité minimale d'ingrédients naturels), cosmétiques naturels en partie bio (au moins 70 % d'ingrédients bio), cosmétiques bio (au moins 95 %). 	Au moins 95 % du produit fini doit provenir d'une agriculture naturelle (dont 20 % bio). <ul style="list-style-type: none"> 5 % de produits de synthèse autorisés. 	Au moins 95 % du produit doit être d'origine naturelle, dont au moins 10 % de bio. <ul style="list-style-type: none"> 5 % d'ingrédients de synthèse autorisés. (Parfums de synthèse, colorants, silicones et glycols interdits.) 	Le fabricant doit respecter une liste positive d'ingrédients autorisés. Parmi eux, certains (olive, camomille, jojoba, etc.) sont obligatoirement issus de l'agriculture bio.	Aucun test sur les animaux n'est pratiqué ni sur le produit fini, ni sur les ingrédients, ni durant le processus de fabrication.	Le fabricant a l'obligation légale de réaliser des tests de toxicité et de tolérance.
MAIS ENCORE <p>Le + Un pourcentage minimum d'ingrédients naturels et bio est exigé.</p> <p>Le - Huiles végétales et huiles de synthèse d'origine végétale ne sont pas différencierées.</p>	<p>Le + C'est le plus exigeant des labels cosmétiques.</p> <p>Le - Les produits portant ce label sont moins nombreux sur le marché.</p>	<p>Le + L'eau n'entre pas dans la composition en tant qu'ingrédient bio.</p> <p>Le - Le système des 3 catégories rend le label un peu confus.</p>	<p>Le + Les normes sont très complètes.</p> <p>Le - Deux labels européens sur le même marché.</p>	<p>Le + La transparence de l'information sur l'étiquetage des produits.</p> <p>Le - Entre dans la composition une «eau flotante bio» dont la partie aqueuse n'est pas bio.</p>	<p>Le + L'eau n'entre pas dans la composition en tant qu'ingrédient bio.</p> <p>Le - La liste des ingrédients naturels autorisés n'est pas accessible au consommateur.</p>	<p>Le + Le label contrôle le produit de A à Z.</p> <p>Le - Légalement, les tests sur les animaux sont déjà interdits sur tous les produits finis depuis 2004.</p>	C'est un argument marketing, non pas un label.
● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ●	● ● ●	● ●	●